



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PRÉFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L ENVIRONNEMENT

Le 27 DEC. 2019

Réunion de la Commission de Suivi de Site de Rhodia Opérations

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
À LA ROCHELLE (17)**

Mercredi 13 novembre 2019 – 14 heures 30

Liste des participants

Collège « Administration de l'Etat »

Pierre-Emmanuel PORTHERET	Secrétaire Général Préfecture de La Rochelle
Catherine MALLET	Préfecture 17 – Bureau de l'environnement
Karine BOURDIN	Préfecture 17 – Bureau de l'environnement
Yves BELAVOIR	DREAL UD 17/79
Hélène COUTY	DREAL UD 17/79

Collège « Élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés »

Sophorn GARGOULLAUD	Mairie de La Rochelle
Cécile GLEMAIN	Mairie La Rochelle
Emmanuel BOUTIN	CDA de La Rochelle

Collège «Riverains»

Jacques JOUAN	Nature Environnement 17
Jean-Denis ZIELINSKI	Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignollette
Gérard RENO	Comité de quartier de Port-Neuf

Collège «Exploitants»

M. Le Directeur de RHODIA Opérations
M. le Responsable Hygiène Sécurité Environnement – HSE- RHODIA Opérations
Mme la Responsable Sécurité des Procédés/ Environnement RHODIA Opérations

Collège «Salariés»

M. F.B
M. S.R
M. F.N

Personnalités qualifiées

Bernard PLISSON	Grand Port Maritime de la Rochelle - Responsable de la Mission Développement Durable
Éléonore CHEGUT	SDIS 17 – Commandant Responsable Gestion des Risques

Ordre du jour

- Présentation du bilan de l'année 2018 de l'inspection des installations classées
- Présentation du bilan de l'année 2018 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du code de l'environnement
- Questions diverses

14h30 heures – Début de la Séance

M. PORTHERET, Secrétaire Général de la Préfecture de La Rochelle, préside la séance.

Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 de l'inspection des installations classées

Mme COUTY, DREAL UD 17/79 fait un rappel sur l'établissement Rhodia Opérations:

- C'est un établissement classé Seveso seuil haut ;
- Un certain nombre d'obligations réglementaires s'imposent à lui, dont le réexamen de l'étude de dangers tous les 5 ans. Le prochain réexamen est prévu le 14 novembre 2021;
- Un risque acceptable selon la circulaire Mesure de Maîtrise des Risques « MMR » du 10 mai 2010, une compatibilité entre l'établissement et son environnement riverain et industriel ;
- Un plan de secours : un plan particulier d'intervention (PPI) daté du 29 octobre 2018 ;
- Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2013 et modifié le 23 septembre 2016 ;
- Une commission de suivi de site ;
- Un arrêté préfectoral qui encadre les dispositions réglementaires pour le site daté du 23 février 2018.

Elle poursuit avec le bilan de l'inspection des installations classées et indique :

- Que trois visites d'inspection ont été réalisées les 28 juillet 2018 (thématique eau, air et tours aéroréfrigérantes), 6 février 2019 (thématique risques chroniques) et 20 juin 2019 sur la thématique des risques accidentels;
- Et dans le cadre du projet que porte l'exploitant de substitution de l'acide fluorhydrique par du fluorure d'ammonium, il a été décidé que le projet n'était pas soumis à une évaluation environnementale et que ce n'était pas

l'objet d'une modification substantielle (arrêté préfectoral du 13 mai 2019)

La visite du 19 juillet s'est conclue par un écart simple et trois remarques. L'ordre du jour était la gestion des eaux avec le respect des quantités prélevées et les valeurs limites d'émission des eaux industrielles. L'inspection des installations classées a relevé le respect des exigences réglementaires suivantes :

- le respect des procédures et des fréquences de contrôle des tours aéro-réfrigérantes,
- la quantité d'eau prélevée dans le réseau public et la nappe souterraine en 2017,
- les conditions d'utilisation ainsi que le stockage du produit biocide.

L'écart simple est relatif au non respect de la fréquence de suivi de la consommation en eau souterraine et en eau de ville.

Au niveau des remarques :

- Il est noté que le modèle de formulaire utilisé pour informer la DREAL en cas de dépassement en légionelle comporte des informations obsolètes,
- L'exploitant devait donner des informations sur son plan d'action en cours pour limiter la concentration du tributylphosphate et définir des actions pour atteindre la concentration fixée à 50 µg/l imposée au 1^{er} janvier 2020,
- la communication des informations vers les salariés en cas de pic de pollution atmosphérique peut être améliorée par la rédaction d'un document type.

Lors de l'inspection du 6 février 2019, deux remarques ont été relevées concernant les installations d'un système de télérelève des compteurs d'eau de ville et l'information de l'inspection à maintenir sur le plan d'actions du tributylphosphate.

Les points positifs suite à cette visite sont :

- la mise à jour du modèle de formulaire d'alerte de la DREAL en cas de dépassement en légionelles,
- le respect de la fréquence de suivi hebdomadaire de la consommation en eau de ville (volume inférieur à 10 m³/j). L'exploitant suit la consommation en eau souterraine chaque jour.
- la création d'un modèle de flash d'information adressé aux salariés en cas de pic de pollution atmosphérique.

Mme COUTY poursuit avec la présentation de l'inspection du 20 juin 2019 sur la thématique des risques accidentels, avec trois écarts et dix remarques relevés. Un point a été fait sur les mesures de maîtrise des risques et plus spécifiquement sur les soupapes des chaudières. L'exploitant respecte la réalisation du plan d'inspection des équipements, la définition des modes de dégradation des équipements et les fréquences des tests des soupapes et des capteurs de pression.

Trois écarts ont été relevés relatifs à :

- l'omission d'une capacité relevant du plan de modernisation des équipements. Une précision a été apportée par l'exploitant dans son courrier de réponse à l'inspection. Le produit contenu dans cette capacité ne sera plus au suivi devant être réalisé au titre du plan de modernisation,

- l'absence d'identification des mesures de maîtrise des risques instrumentées suivies au titre du plan de modernisation,
- l'absence de formalisation des mesures compensatoires liées à la dérive de la réalisation des travaux sur un pont de tuyauterie. Des dégradations en novembre 2017 ont été constatées, et des travaux dont l'échéance est dépassée devaient être menés.

Au niveau des remarques :

- la réduction du volume d'un réservoir afin de ne plus être soumis au plan de modernisation doit être effectuée,
- les modifications du volume du réservoir sont à tracer dans le tableau de suivi,
- la liste agrégée des équipements soumis au plan de modernisation doit être accessible,
- une vigilance doit être développée sur le suivi des travaux du pont de tuyauterie du fait d'un environnement particulièrement encombré,
- le dossier de suivi de la tuyauterie d'acide chlorhydrique doit comporter la durée de vie de la ligne et sa fréquence de remplacement,
- Concernant les soupapes de la chaudière, les conclusions de contrôle de l'organisme extérieur sont trop succinctes.
- les éléments nécessaires permettant de s'assurer que la pression des capteurs a été correctement dimensionnée au regard de la cinétique de l'accident et de la pression d'ouverture des soupapes. En effet, les capteurs de pression ont une action à 14,5 bars et les soupapes s'ouvrent à 15 bars : ce qui fait juste 0,5 bar d'écart. Il a été demandé à l'exploitant de justifier si ce 0,5 bar d'écart allait suffire pour ne pas solliciter l'ouverture des soupapes.
- l'ensemble des tests réalisés semestriellement des capteurs de pression doit être correctement formalisé.
- les deux vannes de la ligne d'alimentation en gaz doivent être identifiées,
- des précisions sur la validité des masques d'évacuation doivent être apportées.

M. PORTHERET, Secrétaire Général de la Préfecture de La Rochelle

Demande s'il y a des besoins de compléments sur cette présentation.

M. JOUAN, Nature Environnement 17

Pose une question sur la concentration du TBP fixée 50 µg/l. Il souhaite savoir si cette norme est impérative au 1^{er} janvier 2020 et précise que, pour lui, cette norme n'est pas réalisable, étant donné qu'il n'y a pas de traitement biologique sur le site.

M. Le Directeur de Rhodia Opérations

Indique qu'il va donner des informations sur le sujet dans la suite de la présentation, sujet qui a nécessité un investissement en temps et en argent mais qui reste difficile.

Mme GLEMAIN, Mairie de La Rochelle

Demande, par rapport à la substitution de l'acide fluorhydrique par le chlorure d'ammonium, si cela est déjà effectif et s'il est possible d'espérer une réduction des périmètres d'effets.

M. Le Directeur de Rhodia Opérations

Répond qu'ils sont en fin de substitution. Il précise que malheureusement, cela ne change pas les cercles du PPI.

Mme COUTY, DREAL UD 17

Précise qu'il n'y a pas que l'acide fluorhydrique qui contribue à l'effet toxique. Une modélisation a été réalisée en enlevant tous les phénomènes liés à l'acide fluorhydrique et les effets toxiques diminuent à la marge au sud du site, sur la rue Chef-de-Baie. Concernant l'instruction administrative du dossier, il y a une première étape avec la décision au cas par cas, et le dossier est en cours d'instruction du porter à connaissance et mise à jour de l'arrêté préfectoral. Ce dernier sera remis à jour pour enlever toutes les prescriptions concernant l'acide fluorhydrique et inclure le fluorure d'ammonium.

Mme GLEMAIN, Mairie de La Rochelle

Demande si le fluorure d'ammonium est moins toxique.

Mme COUTY, DREAL UD 17

Répond que l'acide fluorhydrique est mortel par inhalation et que le fluorure d'ammonium est toxique par inhalation. Il est donc moins toxique, mais reste quand même dangereux. Elle ajoute qu'il n'y a pas de seuil de toxicité défini en France ou aux USA.

M. Le Directeur de Rhodia Opérations

Ajoute que cela a été fait pour abaisser le risque porté par l'usine avec l'utilisation de l'acide fluorhydrique. Sans seuil scientifique, il n'est pas possible de valoriser au maximum la substitution bien que le fluorure d'ammonium en solution liquide soit beaucoup plus stable.

M. JOUAN, Nature Environnement 17

Souhaite savoir si les quantités de fluorure d'ammonium sont importantes.

Mme la Responsable Sécurité des Procédés/ Environnement RHODIA Opérations

Précise que le fluorure d'ammonium était fabriqué sur site à partir de l'acide fluorhydrique. La partie fabrication du fluorure d'ammonium sera donc supprimée

avec le stockage directement du fluorure d'ammonium.

M. Le Directeur de Rhodia Opérations

Indique que ce n'est pas une nouvelle production. Ils prennent le produit intermédiaire pour éviter tout le processus de fabrication.

M. RENOUE, Comité de quartier de Port-Neuf

Veut connaître la relation entre la consommation d'eau de ville et les risques d'un site classé Seveso.

M. BELAVOIR, UD DREAL 17/79

Indique qu'en tant que site classé Seveso, ce site génère des risques, et notamment des risques chroniques. Au-delà d'une certaine consommation d'eau, la réglementation prévoit que l'exploitant doit faire des mesures à une fréquence définie (quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle), mais il n'y a pas de lien avec les risques accidentels.

M. Le Directeur de Rhodia Opérations

Précise qu'après d'un certain niveau de consommation, il est requis de mieux suivre la consommation d'eau de façon quotidienne. Il ajoute que le suivi quotidien est dorénavant effectué.

Mme GLEMAIN, Mairie de La Rochelle

Demande si, pour le puisage dans la nappe, il n'y a pas d'écart relevé par rapport aux autorisations.

Mme COUTY, DREAL UD 17

Précise que l'étude demandée par la DREAL concernait deux industriels de la zone de Chef de Baie. Les conclusions montrent qu'il n'y a pas d'impact du forage de Rhodia sur le biseau salé et la mise en relation de la nappe souterraine avec les eaux marines. Elle ajoute que l'industriel fait les analyses d'eau souterraine tous les 6 mois en période de hautes eaux et de basses eaux et renseigne les résultats dans l'application GIDAF.

M. BOUTIN, CDA de La Rochelle

A besoin d'une précision sur la notion de pollution atmosphérique et d'actions en sein de l'usine.

M. BELAVOIR, DREAL UD 17

Répond que la DREAL a demandé, en cas de pollution atmosphérique, que des mesures soient prises pour réduire la pollution, que ce soit au niveau de la

production ou d'autres mesures dans la gestion des transports.

M. Le Directeur de Rhodia Opérations

Indique que c'était dans le cadre d'une question plus générale posée aux industriels. Baisser la contribution du site en cas de pollution atmosphérique signifie devoir diminuer l'activité et le niveau de production.

Présentation du bilan de l'année 2018 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du code de l'environnement

M. Le Directeur de Rhodia Opérations

Présente l'activité du site. Il rappelle que c'est un site âgé de 70 ans, Seveso, avec des certifications diverses pour répondre aux besoins des clients, que ce soit l'ISO 14001 ou 9001. Il y a aussi des normes par rapport à l'automobile (IATF) ou par rapport au médical. L'organisation du travail se fait selon les besoins de production, 5 jours/7 et 7 jours/7.

Sur 2018, les grands enjeux sont restés les mêmes. Rhodia représente le plus gros site (40 ha) de gestion de terres rares pour la partie catalyse automobile. Cela représente 150 matières premières et 250 produits finis. Le trafic camions n'est pas très important (25 à 30 camions/ jour), car les plus grandes quantités de produits chimiques arrivent par rail.

L'entreprise a plus de 320 employés, avec un niveau d'âge et d'expertise stable autour de 45/47 ans et un niveau de sous-traitants qui reste très faible par rapport à d'autres industries.

Une des forces est que La Rochelle représente une activité mondiale, avec 85% hors de France et 50% hors d'Europe. Il rappelle que l'activité globale de l'automobile est plus basse mondialement en 2019. Cette année on peut noter 15% d'activité en moins ce qui se traduit par des arrêts partiels de l'activité.

Il n'y aura pas de changement significatif pour l'activité en 2020, avec une petite restauration probable au niveau de l'automobile. Ce sont donc deux années plutôt moroses pour la chimie en générale après deux années – 2017 et 2018- assez importantes. Il y a eu un pic d'activité en 2018 pour supporter une usine sœur au Japon qui a subi un incendie. Le début d'année 2019 est resté assez fort et, depuis avril 2019, on note une déconnexion forte entre la capacité de production et les besoins d'où les arrêts partiels de production. Le contexte reste donc morose.

Le polissage constitue une activité historique du site avec des niches pour les produits de haute qualité.

M. JOUAN, Nature Environnement 17

Demande quelle est la matière première d'entrée, exploitée par l'Australie.

M. Le Directeur de Rhodia Opérations

Répond qu'aujourd'hui, l'accès aux terres rares (cérium et lanthane) n'est plus un problème. L'entreprise s'appuie sur un autre fournisseur. L'enjeu des terres rares concerne la puissance électrique (moteurs) avec le praséodyme et le néodyme. Le cérium et le lanthane sont des produits qui restent faciles d'accès, avec des très prix bas.

M. le Responsable HSE - RHODIA Opérations

Détaille les actions de prévention et leur coût. En 2018, des actions ont été réalisées pour la prévention des risques avec notamment 120 demandes de modifications instruites.

Concernant les investissements, en 2018, 500K€ ont été investis en matière d'HSE, avec différentes réalisations comme la sûreté, la rationalisation des zones de gestion de déchets, la réfection de cuvettes de rétention et d'égouts chimiques, le changement de technologies de filtration en sortie de four ... Concernant les situations d'urgence, 70 volontaires pompiers sont formés, notamment sur le site du SDIS à Saint-Agnant. 3 733 heures de formation ont été effectuées en 2018, ainsi qu'un exercice PPI.

Par rapport aux retours d'expériences, il est souligné une communication mensuelle des événements au niveau du groupe SOLVAY, un partage d'informations au sein d'un réseau professionnel et l'existence d'un système de remontée d'informations en interne.

Par rapport à la maîtrise des procédés, 350 modes opératoires ont été identifiés, 88 procédures de sécurité environnement ont été instruites et/ou révisées. Il rappelle que l'entreprise est ISO 14001, avec un audit réalisé en février 2018.

En ce qui concerne le compte rendu des incidents et accidents 2018 et premier semestre 2019, les salariés font remonter les informations via un outil informatique. L'objectif est clairement de sensibiliser tout le monde à la nécessité de remonter les accidents.

Concernant le programme de réduction des risques, pour 2019, il faut souligner la phase de suppression de la solution d'acide fluorhydrique quasiment finalisée, 64 études de sécurité des procédés, 10 audits des barrières préventives, la sécurisation du site, 104 tournées HSE. Pour l'environnement, un groupe d'amélioration du procédé pour améliorer la qualité des rejets a été mis en place depuis septembre 2018 et la certification ISO 140001 est à renouveler.

Concernant la surveillance environnementale du site, il n'y a pas d'évolution notable des rejets mais il est quand même noter une tendance à la baisse.

M. JOUAN, Nature Environnement 17

Veut connaître la consommation de l'eau potable.

M. le Directeur RHODIA Opérations

Répond que la consommation de l'eau potable est marginale avec 20 000 m³/an comparé avec les 300 000 m³ d'eau de la nappe. Le débit rejeté en sortie du site est d'environ 30 m³/h.

M. le Responsable HSE - RHODIA Opérations

Précise qu'il y a une amélioration notamment sur la consommation en eau et ajoute qu'il y a une baisse de 33 % des rejets en azote de 2011 à 2018 grâce à des actions ciblées. Il commente un graphique matérialisant la conformité (correcte) des rejets des effluents aqueux.

M. le Directeur RHODIA Opérations

Précise que les graphiques des rejets montrent une zone de « plateau », après une amélioration notable. L'entreprise a lancé un partenariat pour 2020 avec une start-up spécialisée dans le domaine de l'eau et l'agence de l'eau afin de déterminer si une réduction de la consommation d'eau est encore possible.

M. JOUAN, Nature Environnement 17

Remercie le directeur pour l'amélioration de la qualité des informations et les efforts faits sur le site. Il espère que le nouvel arrêté préfectoral ne les pénalisera pas.

M. le Directeur RHODIA Opérations

Souligne l'effort de la part de la DREAL pour maintenir un arrêté préfectoral unique, vivant et lisible. Il ajoute que cela l'aide beaucoup.

M. le Responsable HSE - RHODIA Opérations

Continue la présentation et indique que les rejets de mercure sont en baisse.

M. RENOUE, Comité de quartier de Port-Neuf

Souhaite savoir si le projet Coléop'terre est arrêté.

M. le Directeur RHODIA Opérations

Confirme et indique que le recyclage des terres rares n'est plus d'actualité.

M. le Responsable HSE - RHODIA Opérations

Concernant le suivi du milieu récepteur, ces diapositives sont nouvelles par rapport à l'année dernière et ont été ajoutées suite aux demandes faites par les associations. Un suivi trimestriel de la qualité de l'eau, mensuel sur la partie phytoplancton, sur les vibrions halophyles, l'iode, et annuel sur la faune et la

flore benthique est effectué. Il ajoute que la qualité des eaux littorales est évaluée semestriellement, avec des résultats bons à très bons.

M. PLISSON, Responsable de la Mission Développement Durable du Grand Port Maritime de La Rochelle

Souhaite savoir si les valeurs seuil sont des valeurs seuil de qualité du milieu.

M. le Responsable HSE - RHODIA Opérations

Répond par l'affirmative et poursuit sa présentation. Concernant le suivi mensuel du phytoplancton par un laboratoire certifié COFRAC, les résultats sont bons à très bons.

M. PLISSON, Responsable de la Mission Développement Durable du Grand Port Maritime de La Rochelle

Précise qu'il faut se méfier notamment pour les matières en suspension car il existe des zones de turbidité, et même sans rejet les concentrations en matières en suspension peuvent être supérieures à 30 mg/l.

M. le Responsable HSE - RHODIA Opérations

Acquiesce.

En ce qui concerne le suivi du biote, il n'y a pas d'anomalie à proximité immédiate du point de rejet. Pour les vibrions halophiles, les résultats sont également bons. Pour les peuplements benthiques, le recensement est fait, et il n'y a pas d'écarts significatifs de richesses spécifiques entre Chef-de-Baie et Port-Neuf. Les différences de compositions des peuplements peuvent être liées au courant et aux conditions turpides.

M. RENOU, Comité de quartier de Port-Neuf

Souhaite savoir pourquoi, si l'eau est si bonne pour l'environnement, elle n'est pas recyclée pour être réutilisée dans les installations industrielles.

M. le Directeur RHODIA Opérations

Estime que c'est une bonne remarque. Entre l'eau propre au sens du milieu marin et l'eau propre pouvant être réutilisée dans le procédé, il peut y avoir des différences. La qualité de l'eau entrant dans le procédé doit être de très bonne qualité. Il stipule qu'ils attendent le résultat de l'étude menée par la startup qui pourrait mener au recyclage d'une partie des rejets.

M. ZIELINSKI, Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignollette

Se demande pourquoi on reste sur le décret mairie 1945, avec l'interdiction de ramasser des coquillages sur Chef-de-Baie.

Mme GLEMAIN, Mairie de La Rochelle

Répond qu'au delà de l'eau, la qualité des sédiments existants est également à prendre en compte.

M. le Responsable HSE - RHODIA Opérations

Reprend en précisant que tous les rejets atmosphériques font l'objet d'un suivi par un organisme agréé. Globalement, l'ensemble des résultats montre un respect des valeurs d'émission et notamment en matière de poussière, de métaux et de COV. Il n'y a plus de rejets de mercure suite à l'arrêt de Coléop'terre.

M. le Directeur RHODIA Opérations

Rappelle que le site est un site industriel historique rattrapé par la ville, mais qui reste intégré dans le territoire. Il participe à des actions, comme le challenge mobilité. Il faut aussi souligner le lien avec le Stade Rochelais, le World Clean Up Day, une collecte de jouets au niveau de l'usine, les foulées Solvay de Port-Neuf. Cela permet de personnifier le site et de lui donner une réalité humaine.

Questions diverses

M. JOUAN, Nature Environnement 17

Souhaite revenir sur l'atteinte du seuil des 50 µg/l pour le TBP qui n'est pas réalisable sur le site. Il pense que l'entreprise doit peut-être enlever les solvants dans le process.

M. le Directeur RHODIA Opérations

Indique que le laboratoire du groupe a travaillé sur le sujet et que la dégradation biologique ne fonctionne pas. Le résultat est que les bactéries, au bout d'un certain temps, périssent et ne maintiennent pas le taux d'abattage. Ce n'est donc pas une option qui peut être poursuivie. A également été menée une étude concernant le charbon actif, qui semble être la seule façon d'atteindre les 50 µg/l de TBP. Cela reste une solution très coûteuse. L'entreprise travaille encore actuellement sur le sujet.

M. RENOU, Comité de quartier de Port-Neuf

Souhaite savoir s'il existe une veille dans leur métier pour voir ce que font les concurrents.

M. le Responsable HSE - RHODIA Opérations

Précise qu'ils travaillent avec l'usine du groupe basée à Lyon qui est membre d'un réseau d'experts. Ils essaient d'identifier toutes les pistes permettant de

diminuer la concentration en TBP. Le résultat est décevant par rapport aux espoirs qui pouvaient y être mis.

M. JOUAN, Nature Environnement 17

Pose une question concernant l'obligation de conserver le solvant dans le process.

M. le Directeur RHODIA Opérations

Répond que s'ils retirent le TBP des batteries, cela demanderait des recherches encore plus fondamentales. Ce n'est pas d'actualité.

M. PORTHERET, Secrétaire Général de la Préfecture de La Rochelle

Demande s'il y a d'autres interventions ou des questions.

M. RENO, Comité de quartier de Port-Neuf

S'enquiert de la possibilité de visiter le site pour comprendre le process.

M. le Directeur RHODIA Opérations

Souligne que c'est tout à fait possible, et qu'il souhaite inviter les deux comités de quartier et l'ensemble des membres de la CSS dans la deuxième partie du mois de janvier.

M. ZIELINSKI, Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignollette

Souhaite savoir si des améliorations sont prévues concernant la voie ferrée.

M. le Directeur RHODIA Opérations

Précise qu'il y a quelques années, des difficultés ont pu être rencontrées dues au temps de stockage des wagons un peu trop long. Un travail a été mené en concertation avec le fret SNCF pour réduire les temps de coordination entre les wagons pleins et les wagons vides. Il faut souligner que fret SNCF a une certaine écoute pour que le fonctionnement soit de plus en plus fluide par rapport aux enjeux mentionnés.

M. PLISSON, Responsable de la Mission Développement Durable du Grand Port Maritime de La Rochelle

Pense que cela représente du temps pris sur la main d'œuvre pour la formation des convois. Il ajoute que le réseau ferroviaire n'est pas utilisé pour stocker, même temporairement, ces produits-là. Il précise que cette problématique de stockage est suivie attentivement. Il indique que moins de 5 % du trafic ferroviaire est dédié aux matières dangereuses.

M. PORTHERET, Secrétaire Général de la Préfecture de La Rochelle

Clôt la séance en remerciant les personnes présentes.

15h45 – Clôture de la séance

La Rochelle, le

27 DEC. 2019

Le Président

Pierre-Emmanuel PORTHERET

